

Votre Union Régionale a le plaisir de vous offrir un accès, **gratuit et sans limite de temps**, à la formation issue du guide clinique « **CariesCare International** », centrée sur la prévention des lésions carieuses et l'intervention minimale en dentisterie (IMD), qui mobilise les plus récentes données acquises de la science, pour vous accompagner dans l'évolution vers **plus de prévention dans votre exercice**.



ACCUEIL E-LEARNING SITE URPS CONTACT

E-learning CariesCare International

L'Union Régionale des chirurgiens-dentistes de Bourgogne Franche-Comté a le plaisir de mettre à votre disposition ce module d'e-learning axé sur la prévention et l'intervention minimale en dentisterie : CariesCare International.



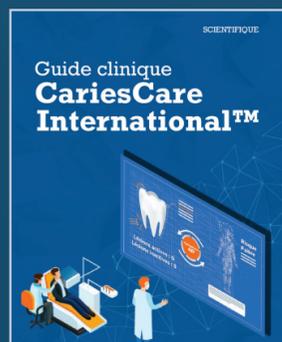
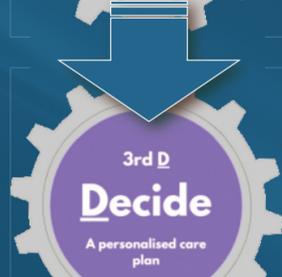
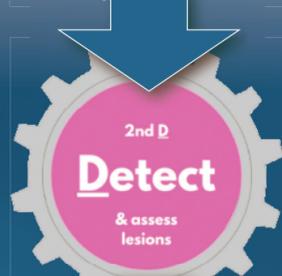
Cet formation est exclusivement offerte aux chirurgiens-dentistes libéraux de Bourgogne Franche-Comté pour moderniser l'exercice libéral en favorisant la prise en charge préventive et la moins invasive possible de la maladie carieuse et de ses lésions.

Cette formation vous propose l'approche la plus récente de la gestion de la maladie carieuse fondée sur l'intervention minimale, applicable en pratique quotidienne, centrée sur le patient, en tenant compte de son risque carieux. D'une durée d'environ 1 heure, accompagnée de quizz et de documents, elle vous permettra de vous familiariser avec l'ensemble des concepts essentiels à la mise en œuvre de la dentisterie de demain.

Contribuant à l'évolution de l'offre de santé, au développement de nouveaux modes d'exercice, et à agir en faveur de la prévention, cette offre, réservée exclusivement aux chirurgiens-dentistes de Bourgogne Franche-Comté, s'inscrit en ligne directe des prérogatives de l'URPS (cf. art. 4031-2 du décret du 2 juin 2010).



cariescare
INTERNATIONAL



Retrouvez le module de formation de l'URPS en flashant ce code !



URPS
CHIRURGIENS-DENTISTES
Bourgogne Franche-Comté

contact@urps-chirdent-bfc.org

43, rue Elsa Triolet

Parc d'activités Valmy

21000 DIJON

03 80 41 90 14

Site de l'URPS : <https://www.urps-chirdent-bfc.org/>

URPS Chirurgiens-Dentistes de Bourgogne Franche-Comté



URPS
CHIRURGIENS-DENTISTES
Bourgogne Franche-Comté

SPÉCIAL

FORMATION

« PRÉVENTION »

Pourquoi une formation sur la prévention ?

Que ce soit au travers de la formation initiale ou continue des chirurgiens-dentistes, force est de constater que la dentisterie telle qu'elle est pratiquée au quotidien, d'aussi haute technologie soit-elle, repose encore majoritairement sur une approche très curative. La chaîne classique « carie - obturation - traitement endodontique - couronne » a été très longtemps la règle dans les parcours de soins bucco-dentaires, et l'Assurance Maladie rembourse plus nos patients en fonction de la complexité technique de nos actes qu'à la hauteur de la valeur ajoutée de ceux-ci sur leur santé globale.

Or c'est de cela dont il s'agit - de santé orale et de santé globale. Le dernier colloque de l'UFSBD le répétait encore : « *décloisonnons les secteurs de la santé* », « *replaçons la bouche dans le corps de nos patients* ». C'est régulièrement que notre profession rappelle que la dentisterie moderne ne saurait se limiter à la prise en charge curative de pathologies évitables. Nous manifestons depuis longtemps notre volonté de changer de paradigme, et de faire évoluer nos pratiques en amont de la carie, pour empêcher la progression de celle-ci avant que la restauration de la dent ne soit nécessaire, en tenant compte des facteurs de risque que présentent nos patients.

Grâce à « *CariesCare International* », organisme d'utilité publique rassemblant de nombreux experts internationaux en cariologie, la profession est appelée à prendre le virage des pratiques préventives les moins invasives possibles et de la prise en charge du patient en fonction de ses facteurs de risque, pour ainsi intervenir avant la survenue de la carie ou stopper la progression de celle-ci.



« La dentisterie moderne ne saurait se limiter à la prise en charge curative de pathologies évitables »

Quel est le programme de la formation ?



L'e-learning « *CariesCare International* » consiste en une formation au guide du même nom, lequel dérive de l'ICCMS (*International Caries Classification and Management System*), lui-même étant l'aboutissement des travaux de la fondation ICDAS (*International Caries Detection and Assessment System*). Ce guide vise à prévenir l'apparition des nouvelles lésions carieuses, à prévenir la progression de celles existantes, et à préserver l'intégrité tissulaire au moyen de traitements non-invasifs - pour les lésions précoces - et de traitements ultra-conservateurs - pour les lésions sévères. De plus, le guide expose comment gérer les facteurs de risques carieux, comment être attentif aux changements à l'échelle du patient comme de la dent, pour améliorer l'état de santé des patients.

La formation suit la méthode des 4D :

- Déterminer le risque carieux individuel
- Détecter et évaluer les lésions carieuses
- Décider d'un plan de traitement personnalisé
- Délivrer le soin cario-préventif / ultra-conservateur

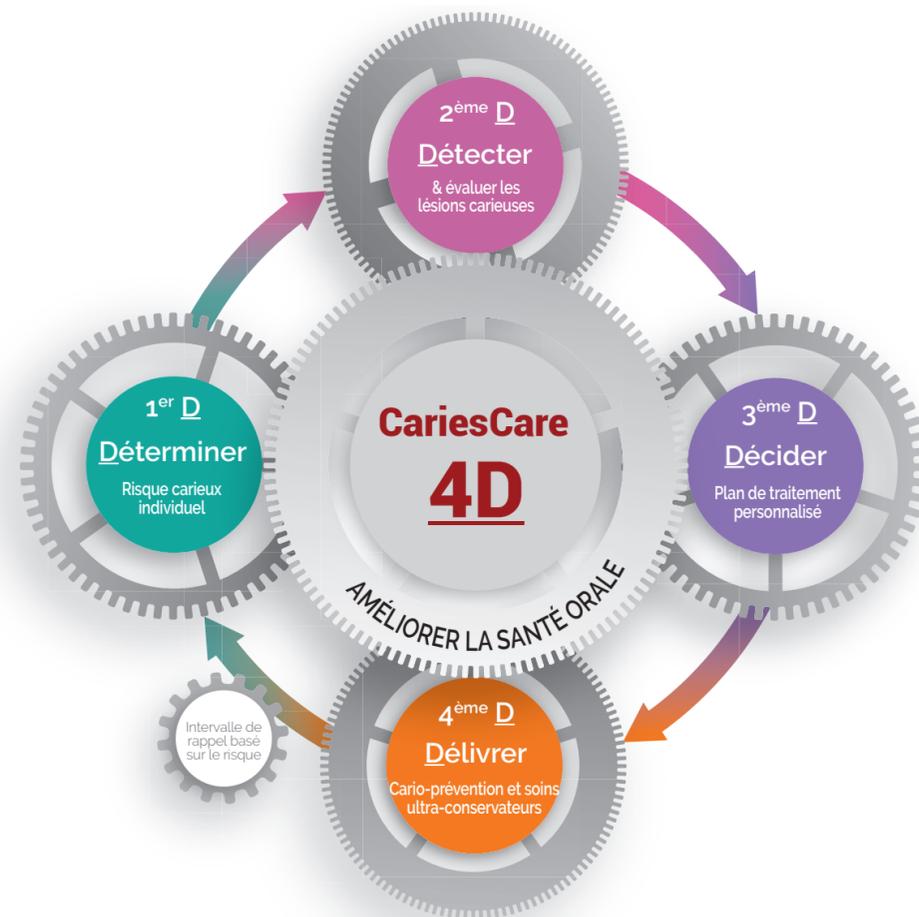
« Déterminer, Détecter, Décider et Délivrer »

Le 1^{er} D, qui **détermine** le risque carieux individuel, consiste essentiellement en la classification du patient dans un niveau de risque associé, lequel sera soit faible, élevé ou très élevé. Cette classification est réalisée par un examen attentif des différents facteurs protecteurs dont le patient bénéficie, et des facteurs de risque carieux auxquels il est exposé. Au-delà d'être utile au praticien pour la suite de la prise en charge, l'identification du niveau de risque présente un intérêt à l'échelle du patient : la compréhension de son niveau de risque est un déterminant-clé de son inclination à prendre des mesures permettant de diminuer ce risque. Il est placé en acteur responsable de sa santé.

Le 2^e D, qui vise à **détecter** et évaluer les lésions carieuses, ne réinvente pas ce que nous savons déjà faire, mais facilite considérablement la prise de décision quant à la nécessité d'un soin invasif ou non. Il s'agit en effet de scorer les lésions carieuses en termes de sévérité (initiales, modérées, sévères) et d'activité (active ou inactive), au moyen d'un examen clinique et radiologique. Le score obtenu sur l'échelle ICDAS permet d'aboutir plus aisément à la troisième étape : la décision.



2 ^e me "D" : DÉTECTER ET ÉVALUER	
	Saine - score ICDAS 0
	Lésions carieuses initiales - score ICDAS 1 à 2
	Rupture modérée de l'émail - score ICDAS 3
	Ombre dentinaire sous-jacente modérée - score ICDAS 4
	Lésions carieuses sévères - score ICDAS 5 à 6



Le 3^e D, consistant à **décider** du plan de traitement personnalisé, est la phase la plus importante mais aussi la plus complexe. Elle tient compte du risque carieux individuel (le 1^{er} D) et des scores ICDAS combinés obtenus par l'examen des lésions carieuses (le 2^e D), pour aboutir à un plan de traitement adapté tant à l'échelle du patient que de la dent, suivant une méthode rigoureuse. En fonction, il sera possible de décider si le traitement doit être invasif ou non-invasif, et déterminera la fréquence des rendez-vous. Le patient est pleinement informé de ce plan, toujours afin de favoriser son implication.

Le 4^e D, enfin, consiste à **délivrer** les soins cario-préventifs, non-invasifs/restaurateurs ultra conservateurs, et à effectuer un suivi du patient et de ses lésions suivant leur activité, leur sévérité et le risque individuel. Les conseils délivrés au patient - l'éducation thérapeutique - peuvent ici avoir autant de poids que l'acte technique éventuellement réalisé par le praticien.



4^eme "D" : DELIVRER - prévention et contrôle appropriés au niveau du patient et de ses dents



Le mode d'exercice suggéré par cette formation est-il réaliste ?

Les topiques fluorés et les scellements de sillons font déjà partie de notre arsenal thérapeutique, mais l'évaluation du risque carieux individuel, les scellements thérapeutiques, la surveillance active et l'entretien motivationnel - entre autres - sont nettement moins présents dans nos habitudes. Outre le fait que les besoins de soins de nos patients puissent se situer au-delà du préventif et de l'intervention minimale, la question de la rémunération est bien évidemment centrale. En effet, notre système de santé bucco-dentaire s'attache encore essentiellement aujourd'hui, en termes de financement, à la valorisation des gestes techniques curatifs.



L'Article 14 de la Convention de 2018, a donc prévu une Expérimentation de prise en charge globale de prévention, précisant que « Les partenaires conventionnels souhaitent favoriser une nouvelle forme de prise en charge de la prévention et à ce titre, ils proposent, dans un premier temps et en l'absence de dispositif existant, de mener une expérimentation de prise en charge globale de prévention.

La prise en charge globale prendrait la forme d'un forfait de prévention comprenant des actes (ex : évaluation du risque carieux individuel, radiographies rétrocoronaires, nettoyage prophylactique...) et des recommandations (éducation à la santé, évaluation des acquis...).

Ce forfait couvrirait la prise en charge de plusieurs séances. »

« Il devient possible de financer, à titre expérimental, un nouveau mode d'exercice »

C'est ici que l'article 51 entre en jeu.

Ce dispositif législatif, mis en place par la loi de financement de la Sécurité Sociale de 2018, est marqué d'un engagement des pouvoirs publics pour faire évoluer le système de santé en encourageant les initiatives des professionnels de santé. À la main des porteurs de projets et des acteurs volontaires, l'article 51 permet de mettre en place, à titre expérimental, des actions innovantes visant à contribuer à l'amélioration du parcours des patients, de l'efficacité du système de santé, de l'accès aux soins, ou de la pertinence de la prescription des produits de santé. Ces projets peuvent être déposés auprès du ministère, quand ils ont une vocation nationale, ou auprès de l'ARS, lorsqu'il s'agit de projets régionaux ou locaux. Si le projet est validé, il devient alors possible de déroger à de nombreuses règles de financement de droit commun pour mettre en œuvre une expérimentation. En termes de prévention en santé orale, il devient alors possible de financer, à titre expérimental, mais dans l'optique d'une généralisation du dispositif, un nouveau mode d'exercice, plus préventif mais économiquement viable. **Dans ce dispositif, à chaque risque carieux individuel, correspondra une rémunération forfaitaire annuelle.**

« A chaque risque carieux individuel correspondra une rémunération forfaitaire annuelle »

Le texte complet et les modalités de l'expérimentation seront publiés au Journal Officiel de la République avant la fin mars 2021.

2 régions pionnières ont été sélectionnées pour tester ce nouveau mode d'exercice : Bretagne et Pays-de-la-Loire. L'expérimentation durera 3 ans, à compter de 2021.

La prévention au cabinet dentaire n'est donc plus à l'étape du vœu pieu. C'est désormais une réalité, qui ancre l'intervention minimale en dentisterie dans la pratique quotidienne et le schéma économique global du cabinet dentaire.



Comment m'inscrire à la formation ?

Rendez-vous sur <https://e-learning.urps-chirdent-bfc.org/> en flashant ce QR code, ou en passant par le site de l'URPS !

